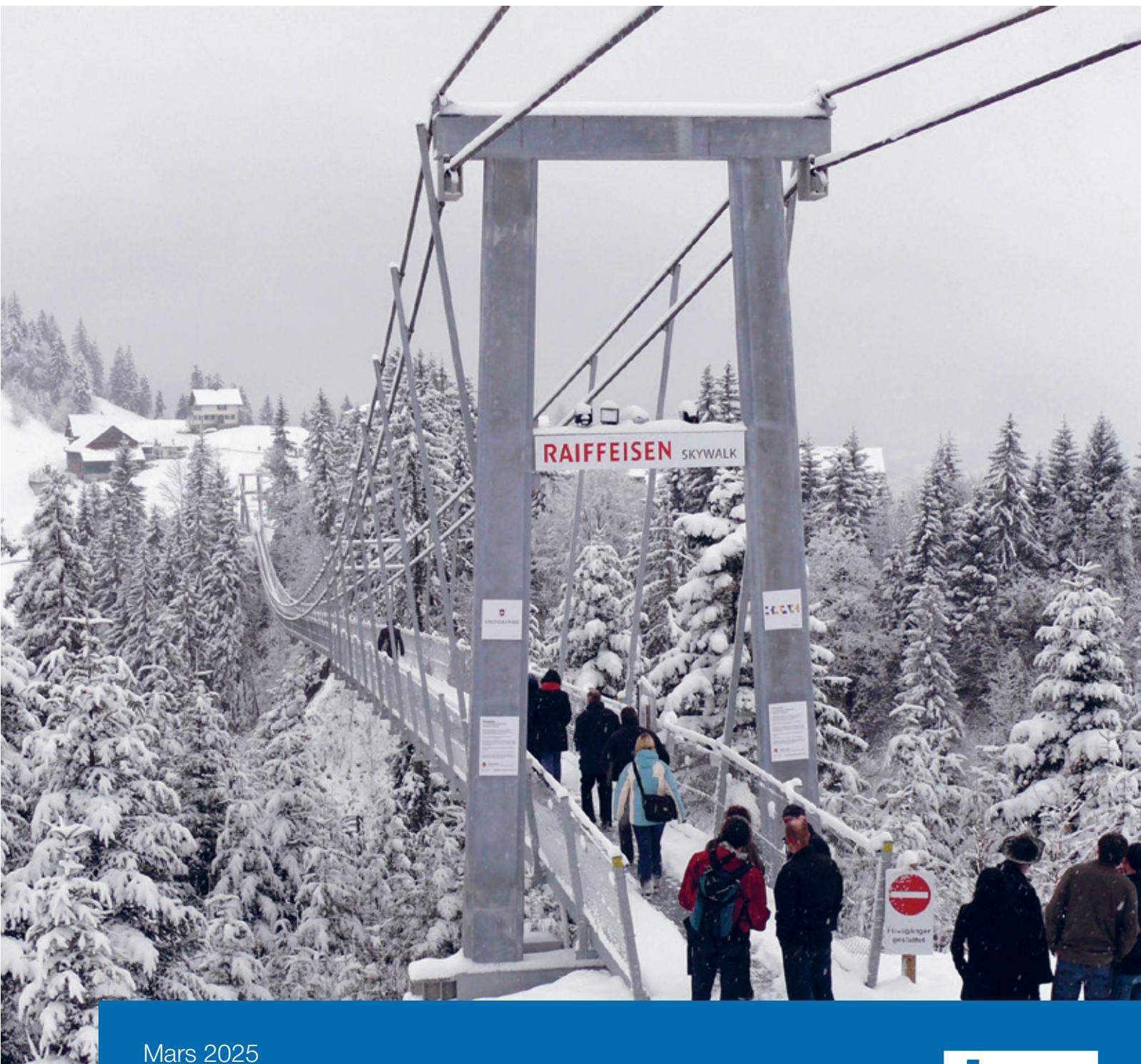


Rapport d'activité

82^{ème} édition



Mars 2025

Rapport d'activité du SAB
Groupement suisse pour les régions de montagne



Préface

La situation politique mondiale a eu des répercussions sur les régions de montagne et l'espace rural. L'armée doit être réarmée. L'approvisionnement en denrées alimentaires, en énergie et en autres biens et services essentiels doit être plus résilient par rapport aux crises. Parallèlement, les défis augmentent, avec l'évolution démographique et le vieillissement de la population qui en découle. Les régions de montagne et l'espace rural sont les premiers concernés, car la proportion de personnes âgées y est plus importante. Enfin, les conséquences du changement climatique sont devenues évidentes, au cours des derniers mois et des dernières années : sécheresse extrême en été 2022, hiver peu enneigé en 2022/23 et fortes précipitations en été 2024, avec des dommages importants pour les personnes et les infrastructures dans plusieurs régions de montagne.

Relever ces défis exige d'importants efforts. Cela ne sera possible que si tout le monde se serre les coudes et si la Suisse reste unie. Les provocations inutiles, comme l'idée selon laquelle des vallées alpines entières devraient être abandonnées en raison des fortes précipitations de l'été 2024, n'apportent rien. En montagne, tout investissement dans des moyens de protection sert, en fin de compte, aussi aux régions situées

en aval. Il n'est pas possible de relever les défis mentionnés sans moyens financiers supplémentaires. Il ne faut donc pas s'étonner si les débats politiques actuels sont surtout marqués par des questions d'argent. L'examen du budget fédéral 2024 était déjà compliqué et il s'est encore complexifié celui de 2025. Pour sa part, le rapport d'experts « Gaillard », commandé par la Confédération, a identifié un potentiel d'économies supplémentaires d'environ 5 milliards de francs, en désignant d'importants domaines pour les régions de montagne et l'espace rural. Les débats sur ce paquet d'allègement budgétaire marqueront les années 2025 et 2026.

Il ne faut toutefois pas que les régions de montagne et les espaces ruraux soient doublement pénalisés. D'une part, par le biais des défis à relever et, d'autre part, par les réductions des moyens. C'est pourquoi le SAB s'engage intensivement, au niveau national, pour défendre les intérêts des régions de montagne et des espaces ruraux. Pour ce faire, nous avons également renouvelé nos organes en 2024. Le comité et le Conseil des régions de montagne ont été recomposés. Les jeunes doivent eux aussi pouvoir s'exprimer. Pour cela, le label du SAB « Commune de montagne – la jeunesse notre avenir » sera renouvelé pour dix ans, en 2025.



Principaux résultats de l'année 2024

En 2024, le SAB a notamment :

1. rédigé 25 prises de position, publié 22 communiqués de presse, organisé six colloques nationaux et édité plusieurs publications ;
2. présenté les effets positifs de la politique régionale de la Confédération, au cours des 50 dernières années ;
3. s'est opposé aux réglementations excessives dans le domaine de l'aménagement du territoire (révision de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire) ;
4. fortifié la collaboration entre la ville et la campagne, lors de la fête nationale sur le Grütli, l'AG et la journée d'étude à Sissach ;
5. intégré les préoccupations de l'agriculture de montagne dans les travaux de la Confédération sur la politique agricole à partir de 2030 ;
6. démontré comment l'agriculture de montagne peut être renforcée grâce à la numérisation ;
7. présenté de solutions pour les logements destinés aux employés dans les communes touristiques ;
8. renforcé les échanges d'expériences entre les communes et les régions, en matière de numérisation, y compris au niveau transfrontalier ;
9. décerné, pour la quatorzième fois, le Prix montagne, doté de 40 000 francs ;
10. comptabilisé environ 12'000 jours de travail de bénévolat dans les régions de montagne par le biais de service « volontaires montagne ».

Défense des intérêts

Politique des régions de montagne

Le Conseil fédéral a présenté, en juin 2024, sa **politique** actualisée **pour les espaces ruraux et les régions de montagne**. Le SAB est certes d'accord avec le cadre conceptuel, mais les mesures de mise en œuvre prévues sont totalement insuffisantes. Les attentes du SAB, à savoir l'élaboration d'un plan d'action interdépartemental, n'ont pas été satisfaites.

Il est d'autant plus grave que les moyens alloués à la **politique régionale** soient également sous pression. Pour le budget 2024, l'apport de la Confédération au Fonds de développement régional a déjà été réduit de moitié, passant à 12,5 millions de francs. Pour le budget 2025, le Conseil fédéral a même demandé la suppression totale de la contribution. En raison des demandes du SAB, une nouvelle contribution de 6 millions de francs a au moins été accordée. Le rapport d'experts «Gaillard» sur les mesures d'allègement à long terme, propose de renoncer complètement à la politique régionale. Ces attaques contre la politique régionale, et donc contre les régions de montagne et les espaces ruraux, surviennent justement à l'occasion du 50ème anniversaire de la politique régionale. La politique régionale a débuté en 1974 avec l'ancienne loi sur l'aide aux investissements (LIM). Cette politique régionale a longtemps été considérée comme un modèle pour de nombreux autres pays. Aujourd'hui, il semble que l'on ne comprenne plus guère son importance. C'est pourquoi le SAB a profité de l'année 2024 pour démontrer son importance, à l'occasion de différentes rencontres et dans diverses publications.

Service universel

En 2024, c'est surtout le service postal qui était au centre des préoccupations. En mai 2024, la Poste a annoncé qu'elle réduirait encore son réseau de 770 bureaux de poste exploités en main propre, pour atteindre 600 unités. En juin 2024, le Conseil fédéral a lui-même décidé de réviser l'ordonnance sur la poste. Il veut notamment abandonner la distribution dans les maisons habitées toute l'année. Cette disposition n'a été introduite qu'en 2021, sous la pression du Parlement. Auparavant, seuls les lotissements comptant au moins cinq maisons devaient être desservis. Ce retour en arrière signifierait que près de 60'000 ménages ne recevraient plus chaque jour leurs journaux et leurs lettres. Le SAB s'est donc opposé à ce démantèlement et a eu l'occasion d'exposer sa position à la Poste, aux commissions compétentes du Parlement et à l'autorité de régulation Postcom. La consultation sur la révision de l'ordonnance postale est prévue pour début 2025. La numérisation représente une possibilité d'améliorer l'accès aux prestations du service universel. Mais cela présuppose également des infrastructures numériques appropriées. Sous l'impulsion du SAB, le service numérique universel à **haut débit** a été relevé de 10 à 80 Mbit/s au 1^{er} janvier 2024. En outre, les travaux de la Confédération sont en cours, afin d'assurer une couverture totale de 1 Gbit/s d'ici 2030. La communication doit aussi être garantie, même en temps de crise. C'est pourquoi le SAB soutient le remplacement du système de téléphonie mobile Polycom, devenu obsolète, par un nouveau. La numérisation permet, en outre, de mieux exploiter les synergies entre les différents services de base.



Le SAB a montré comment cela peut se réaliser, lors d'une conférence qui s'est tenue le 19 janvier 2024 à Berne.

Péréquation financière

En 2024, le rapport sur l'efficacité 2020–25 de la péréquation financière a été mis en consultation. Dans sa prise de position, le SAB a constaté que les disparités entre les cantons à fort potentiel de ressources et les cantons à faible potentiel de ressources ne cessaient d'augmenter. La péréquation financière remplit donc de moins en moins son objectif de réduction des disparités. De plus, diverses mesures limitées dans le temps en faveur des cantons à faible potentiel de ressources arriveront à échéance dans les années à venir. Dans sa prise de position, le SAB a donc demandé que la compensation des charges géo-topographiques soit augmentée de manière durable. Le Conseil national et le Conseil des Etats se pencheront sur le rapport d'efficacité en 2025.

Politique agricole

En coulisses, les travaux de la Confédération sur la politique agricole à partir de 2030 battent leur plein. Le SAB avait déjà défini sa position dans son volumineux document de synthèse de 2022. Les points qui y figurent ont encore été confirmés par une enquête menée auprès des associations paysannes des régions de montagne, durant l'été 2024. Le

SAB est membre du groupe d'accompagnement de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) pour la PA2030 et y fait part des préoccupations provenant des milieux agricoles de montagne. A court terme, les débats sur le budget et l'**enveloppe financière agricole 2026–29** se trouveront au premier plan. A cet égard, le SAB s'est opposé à des coupes, dans le cadre des débats budgétaires et a exigé, pour l'enveloppe financière, une augmentation en faveur des mesures d'amélioration structurelle, si importantes pour les régions de montagne. Durant l'été 2024, le rapport du Conseil fédéral sur le postulat de l'ancienne présidente du SAB, Christine Bulliard Marbach, a été publié. Il montre clairement la **situation précaire des revenus de l'agriculture de montagne**. Pour le SAB, il est donc clair que l'agriculture de montagne doit être renforcée, dans le cadre de la future politique agricole. Le président du SAB, Pius Kaufmann, a déposé une intervention parlementaire allant dans ce sens, lors de la session d'hiver 2024. Le **droit foncier rural** est également important pour la production agricole. Le projet de révision, qui a été mis en consultation à l'automne 2024, prévoit de renforcer l'exploitation personnelle, la position des conjoints et l'esprit d'entreprise. Le SAB était représenté dans le groupe de travail préparatoire et a pu contribuer à façonner cette révision.

En 2024, la **plateforme de dialogue «Recherche - pratique dans l'agriculture de montagne»**, dirigée par le SAB et soutenue financièrement par l'OFAG, s'est focalisée sur la numérisation. Une conférence a été organisée à Zollikofen, ainsi qu'une excursion dans le canton de Lucerne. Le SAB a en outre publié une fiche d'information spécifique à l'agriculture de montagne, qui présente les avantages de la numérisation pour cette dernière.

Tourisme

En 2024, la Confédération a mené une consultation sur la révision de la loi fédérale sur l'**encouragement du secteur de l'hébergement**. La modernisation des conditions de la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) est au cœur de cette révision. En outre, suite à des interventions parlementaires, il a été question d'étendre le périmètre de son encouragement à toute la Suisse et de lancer, en plus, un programme d'impulsion limité dans le temps. Lors de la consultation, le SAB a soutenu le programme d'impulsion, mais s'est opposé à l'extension de son périmètre. Dans les régions de montagne, l'hôtellerie est confrontée à des défis très différents de ceux de l'hôtellerie urbaine, en raison de la saisonnalité. Il est beaucoup plus facile pour l'hôtellerie urbaine, souvent dominée par de grandes chaînes internationales, de se pro-

curer des capitaux que pour les nombreux petits hôtels de montagne, généralement familiaux.

En décembre 2024, le Conseil fédéral a en outre publié le rapport sur l'importance du **trafic touristique**. Ce rapport démontre clairement, pour la première fois, l'importance du trafic touristique. Il représente 25% du volume total. Seuls environ 25% de ce trafic touristique sont assurés par les transports publics. Jusqu'à présent, la politique fédérale des transports a pratiquement ignoré le trafic touristique. Les chiffres désormais disponibles constituent une base importante pour la poursuite de l'élaboration de la politique du tourisme et des transports. En 2021, le SAB et l'Union des transports publics (UTP) avaient lancé cet important sujet, par le biais de leur prise de position commune.

Politique des transports

En 2024, le Parlement a débattu du financement de l'**infrastructure ferroviaire** pour les années 2025–28. Par rapport à la proposition initiale du Conseil fédéral, comprenant 15,1 milliards de francs, une augmentation à 16,4 milliards a pu être obtenue. Pour le **trafic régional des voya-**

geurs, le Conseil fédéral veut accorder des indemnités se montant à 3,5 milliards de francs pour les années 2026–28. Lors de la consultation, le SAB s'est prononcé en faveur d'une augmentation à 3,85 milliards de francs, afin de répondre à des exigences accrues. Pour le financement des **infrastructures routières du chargement des voitures**, le Parlement a accordé, comme le SAB l'avait demandé, un crédit supplémentaire de 46 millions de francs et a également pris en compte le chargement des voitures au Simplon. Parallèlement, le financement du matériel roulant a été modifié contre la volonté du SAB. Le matériel roulant doit désormais être financé par les entreprises de transport elles-mêmes ou par des crédits obtenus sur le marché des capitaux. Le BLS et le MG-Bahn ont déjà réagi en augmentant leurs prix. Le projet de financement du **trafic des marchandises** a été débattu par le Conseil des Etats en 2024. Le Conseil des Etats a approuvé le projet lors de la session d'automne 2024. Le Conseil national débattait de l'affaire lors de la session de mars 2025. Pour le SAB, il est particulièrement important que le trafic de wagons complets isolés continue d'être encouragé, car il est d'une importance décisive pour la distribution fine au sein des régions.

Politique des médias

Après le rejet du paquet média en votation populaire, le 13 février 2022, le SAB avait relancé une demande d'un soutien en faveur de la **presse régionale, ainsi que pour la presse associative et de fondations**, par le biais d'une intervention parlementaire. L'initiative parlementaire de Christine Bulliard Marbach, alors présidente du SAB, a été acceptée. Un projet correspondant a été mis en consultation fin 2023. Le SAB le soutient. Les recettes publicitaires continuent de baisser fortement et la disposition du public à payer pour des produits médiatiques électroniques est faible. Le projet prévoit donc de soutenir davantage la presse régionale, ainsi que la presse associative, pendant une période transitoire de sept ans. Au Conseil national et au Conseil des Etats, des résistances se sont manifestées contre le projet. Les propositions de non-entrée en matière ont certes pu être repoussées. Mais l'aide n'a pas été augmentée autant qu'initialement prévu. Le Conseil national a même voulu supprimer complètement l'aide à la presse associative. Les discussions sur les finances fédérales ont donc également assombri cet objet. L'affaire est encore en cours d'élimination des divergences.



Politique énergétique

La procédure « **Solarexpress** », adoptée par le Parlement lors de la session d'automne 2022, a suscité une grande euphorie avec l'arrivée de nombreux projets, mais il s'est ensuite enlisé. En raison des oppositions et de la lenteur du traitement des demandes, l'objectif de développement ne pourra pas être atteint d'ici fin 2025. C'est pourquoi le Parlement s'efforce de prolonger son délai. Cela démontre, une fois de plus, que les procédures doivent absolument être accélérées. Le **décret dit « d'accélération »** a été adopté par le Conseil des Etats lors de la session d'hiver 2024. Il est soutenu par le SAB, après avoir réussi à prendre en compte la position des communes dans les procédures. Le 9 juin 2024 a eu lieu la votation populaire sur la loi révisée sur **l'approvisionnement en électricité et l'énergie**. Le SAB a soutenu le projet, car il renforce l'approvisionnement en électricité indigène et renouvelable. Le projet a été accepté par les électrices et électeurs à 68%.

Aménagement du territoire et logement

La deuxième révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (**LAT2**) a été adoptée par le Parlement lors de la session d'automne 2023. La consultation sur les adaptations d'ordonnances a eu lieu en été 2024. Ces adaptations ont été rejetées par le SAB et par de nombreux autres participants à la consultation. L'ordonnance ne correspond pas aux discussions menées au Parlement et conduirait à l'introduction de restrictions encore plus importantes. L'objectif d'accorder aux cantons une plus grande marge de manœuvre, en matière de construction en dehors des zones à bâtir, ne peut pas être atteint de cette manière. Il était prévu que la révision de la loi et de l'ordonnance entre en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Au vu des importants défauts de l'ordonnance, cela semble irréaliste.

En outre, le Parlement a achevé, en 2024, l'examen d'une révision de la **loi sur les résidences secondaires**. Les dispositions correspondantes sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2024. La révision doit permettre la démolition, la reconstruction et l'agrandissement de résidences soumises à l'ancien droit. C'est le vice-président du SAB, Martin Candinas, qui a initié cette révision.

La pénurie de logements est actuellement l'un des problèmes les plus urgents dans les régions de montagne et les espaces ruraux. Ce ne sont pas seulement les autochtones qui sont concernés, mais aussi les employés, généralement saisonniers, travaillant pour les remontées mécaniques, hôtels, restaurants, entreprises de construction,

etc. Le SAB a pu faire part des préoccupations des régions de montagne et des espaces ruraux lors de la table ronde avec le conseiller fédéral Guy Parmelin. Celles-ci ont également été intégrées, avec des mesures concrètes, dans le plan d'action consacré à la pénurie de logements. En 2024, le SAB a lui-même élaboré une vue d'ensemble quant aux possibilités d'action pour faire face à des plateformes comme AirBnB. Il a aussi présenté, dans un rapport, des solutions pour la mise à disposition de logements pour les employés touristiques. Ce rapport a été réalisé en collaboration avec la société gutundgut GmbH ainsi qu'avec les trois communes pilotes d'Obergoms, de Lenk et de Scuol. Il a été soutenu financièrement par la Confédération, dans le cadre des projets-modèles pour le développement durable.

Au niveau politique, le SAB s'est engagé en faveur de l'abolition de la **valeur locative**. Ceci à condition toutefois que la valeur locative continue d'être prélevée sur les résidences secondaires occupées par leur propriétaire. Dans le cas contraire, les cantons de montagne et les communes touristiques risquent de subir des pertes fiscales se montant à plusieurs millions. Le Conseil des États a également





« Grâce au SAB, les jeunes de montagne peuvent formuler leurs préoccupations et les transmettre auprès de milieux politique fédéraux ».

Sarina Caduff, présidente du Forum des jeunes du SAB

défendu cette ligne. Au Conseil national, une grande majorité voulait toutefois procéder à un changement pur et simple de système et abolir complètement la valeur locative. En guise de compensation pour les régions de montagne, il a été proposé d'introduire un impôt sur les biens immobiliers secondaires. Cela nécessiterait une révision de la Constitution. C'est pourquoi le SAB s'est prononcé contre l'impôt sur l'objet lors de la consultation. Il est extrêmement incertain que celui-ci survive à une votation populaire. Les fronts entre le Conseil national et le Conseil des Etats étaient tellement divisés que le projet a échoué lors de la conférence de conciliation, organisée durant la session d'hiver 2024. L'abolition de la valeur locative est donc peu probable.

Politique environnementale

L'initiative sur la biodiversité a été clairement rejetée par 63 % des votants, lors de la votation populaire du 22 septembre 2024. Le SAB s'était également prononcé pour un rejet de l'initiative et a participé au comité pour le non. La prochaine votation populaire aura lieu le 9 février 2025, avec **l'initiative dite de responsabilité environnementale**. Le SAB s'est déjà prononcé contre cette initiative au Parlement et recommande également de voter non lors de la votation populaire. L'initiative veut limiter la consommation de ressources en Suisse, en fonction du concept d'« une seule Terre ». Actuellement, la consommation suisse est de 2,5 terres. L'initiative entraînerait donc des restrictions massives dans de nombreux domaines de l'économie et de la vie.

En 2024, les dispositions d'exécution de la nouvelle loi sur le climat et l'innovation (LIC) et de la loi révisée sur le CO2 ont également été mises en consultation. Pour ces deux projets, le SAB s'est engagé à ce que les fonds destinés aux **mesures d'adaptation au changement climatique** soient augmentés. Le SAB a également soutenu explicitement la promotion des liaisons ferroviaires de nuit avec l'étranger et l'introduction de motorisations alternatives pour les transports publics, avec des délais de transition plus longs pour les entreprises situées dans les régions de montagne. Ces

mesures ont été adoptées par le Parlement. Pour le SAB, il était incompréhensible, comme pour beaucoup d'autres, que le Conseil fédéral ne veuille pas débloquer les crédits correspondants dans le budget 2025.

Le 1^{er} février 2025, le Conseil fédéral mettra en vigueur la **loi révisée sur la chasse** et l'ordonnance correspondante. La révision de la loi a déjà été adoptée par le Parlement, lors de la session d'hiver 2022. Du 1^{er} décembre 2023 au 31 janvier 2025, une ordonnance transitoire était en vigueur. Elle permettait le tir préventif de loups. Ces dispositions ont été reprises dans l'ordonnance définitive. La régulation préventive des meutes est autorisée entre le 1^{er} septembre et le 31 janvier. Au moins douze meutes de loups doivent être maintenues. Le SAB aurait souhaité abaisser davantage ce seuil. Le comité permanent de la **Convention de Berne** a en outre décidé, en décembre 2024, d'abaisser le statut de protection du loup de strictement protégé à protégé. Les demandes de la Suisse avaient toutefois été rejetées deux fois auparavant. Entre-temps, l'UE a également changé d'avis, ce qui a permis de dégager une majorité en faveur de cette décision. Cette dernière confirme la direction prise par la Suisse avec la révision de la loi sur la chasse.

Depuis 2021, le SAB encourage, en collaboration avec l'Union suisse des paysans (USP) et la Société suisse d'économie alpestre (SSEA), les échanges d'expériences quant à la problématique du loup par le biais de la « **plateforme de dialogue gestion des pâturages et grands prédateurs** » (weidemanagement.ch). La plate-forme de dialogue n'aborde pas les aspects politiques. Ce n'est qu'ainsi qu'il a été possible de réunir tous les acteurs importants, y compris les cantons, les communes et le secteur touristique. La plateforme de dialogue a organisé un séminaire en 2024 et s'est penchée sur la question des conditions d'admission des chiens de protection des troupeaux.



Interview

Trois questions à Pius Kaufmann, conseiller national et nouveau président du SAB

Vous êtes président du SAB depuis août 2024. Dans quels domaines souhaitez-vous mettre l'accent au cours des prochaines années ?

Au sein des régions de montagne et les espaces ruraux, nous avons besoin de perspectives pour un développement durable. Cela signifie, qu'en plus d'une bonne desserte et d'un service de base fiable, il faut également créer des espaces où des développements sont possibles.

La politique fédérale est actuellement fortement marquée par les questions de politique financière. Comment avez-vous vécu les derniers débats sur le budget de la Confédération ?

En tant que membre de la commission des finances du Conseil national, j'ai vécu les débats en première ligne. L'objectif déclaré était d'élaborer un budget 2025 conforme au frein à l'endettement. Nous y sommes parvenus, ce qui était loin d'être évident au vu de la situation initiale.

Que signifient, pour les régions de montagne et les espaces ruraux, ces querelles de politique financière ?

Lorsque des projets d'économie sont élaborés, les domaines qui nous concernent sont également mis sur la table. Le rôle du SAB est donc d'autant plus important : nous devons intervenir dans ces consultations et dans les débats avec des arguments fondés.



Communication

Le SAB publie dix fois par an la revue « **montagna** ». Cette revue est adressée à tous les membres du SAB et contient des informations actuelles et de fond sur les régions de montagne et les espaces ruraux.

Relations avec les médias

En 2024 (2023), 1485 (1203) articles et reportages radio/TV ont été publiés sur le SAB. Le SAB a lui-même diffusé 22 (12) communiqués de presse sur différents thèmes concernant les régions de montagne. En 2024, le SAB a en outre envoyé 31 (35) brèves. Les conseillers d'Etat et les présidents de communes reçoivent, en outre, une newsletter adressée personnellement, afin de renforcer la communication avec nos membres. Les actualités du SAB sont bien entendu également disponibles sur les médias sociaux: Facebook, LinkedIn, Twitter et Youtube.

Le **Prix Montagne** a été décerné pour la quatorzième fois en 2024. Il a été remis à la cordonnerie New Rada à Le Prese (GR). Le prix du public, sponsorisé par la Mobilière, a été décerné à la forêt magique de Lenzerheide (GR).

Le SAB organise régulièrement des **colloques**, afin de promouvoir l'échange d'informations et d'expériences entre les acteurs du développement régional et de déclencher ainsi des impulsions supplémentaires et de poser des jalons. En 2024, les colloques suivants ont été organisés :

- Journée sur la numérisation et le service universel du 19 janvier 2024 à Berne.

- Conférence de la plate-forme de dialogue Recherche et pratique dans l'agriculture de montagne sur le thème de la numérisation, le 1^{er} février 2024 à Zollikofen.
- Rencontre de la Conférence des présidents de communes touristiques de montagne, au sujet des solutions possibles pour loger les employés touristiques, le 20 mars 2024 à Berne.
- Journée en ligne de la plateforme de dialogue sur la gestion des pâturages et les grands prédateurs sur le thème des chiens de protection du 16 mai 2024 ;
- Assemblée générale du SAB du 29 août 2024 et journée d'étude sur le dialogue ville-campagne du 30 août 2024 à Sissach (BL) ;
- Excursion technique de la plate-forme de dialogue Recherche – Pratique du 11 septembre 2024 sur la numérisation dans l'agriculture de montagne à St. Urban (LU).

Les **publications** suivantes sont parues en 2024 :

- Rapport sur les approches actuelles de la réglementation d'AirBnB en Suisse du 4 novembre 2024.
- Rapport sur les solutions possibles pour loger les employés dans les communes touristiques du 29 novembre 2024.

Toutes ces publications sont disponibles sous forme électronique à l'adresse sab.ch.

Services

Services du département technique

Le département technique (DT) du SAB propose des activités de conseil variées dans le domaine de l'agriculture de montagne. Cela comprend, entre autres, des **conseils quant aux constructions** pour les bâtiments agricoles. Le SAB est aussi l'organisation faitière des **Coopératives de construction rurale** (CCR). Elle représente les CCR auprès des tiers et leur offre des prestations les plus diverses. En font partie les contrats-cadres pour l'assurance responsabilité civile d'entreprise et l'assurance responsabilité civile des constructeurs et des maîtres d'ouvrage. Le DT organise des journées techniques et des cours de formation continue, aussi bien pour les cadres que pour les collaborateurs spécialisés des CCR. Sur les 24 CCR affiliées au SAB, 16 sont opérationnelles en tant qu'entreprises de construction et emploient du personnel spécialisé. Les six autres fournissent des matériaux de construction à leurs membres et louent du matériel de coffrage et des outils, mais ne comptent pas d'employés. Les CCR comptent au total plus de 23'000 membres. Plus d'informations sur sab.ch, rubrique ST-SAB / VOLONTAIRE MONTAGNE

« Volontaires montagne » ensemble pour nos régions

« volontaires montagne ou bergversetzer en allemand » est un projet commun du SAB et de l'Aide suisse à la montagne. Il s'agit en particulier de mettre en contact des groupes d'apprentis, d'écoliers, de seniors et autres bénévoles pour réaliser des tâches d'un ou plusieurs jours en montagne. « volontaires montagne / bergversetzer » soutient des paysans, des coopératives d'alpage, des corporations, des communes, des offices du tourisme, etc. dans l'aménagement, la conservation et l'entretien des régions de montagne. Il propose également son aide pour réaliser des constructions, telles que des maisons d'habitation et d'exploitations, la construction de chemins, l'approvisionnement en eau, ainsi que l'entretien du paysage (nettoyage de pâturages sur les alpages, entretien des forêts), etc. En règle générale, ces interventions sont gratuites pour les bénéficiaires.

En 2024, environ 12'000 jours d'intervention ont pu être réalisés. Le site web volontairesmontagne.ch a été entièrement renouvelé et, en arrière-plan, les processus ont été numérisés.

volontaires montagne

Les résultats obtenus en 2024

GROUPES
281
AN PRÉCÉDENT 128

PROJETS
363
AN PRÉCÉDENT 213

PERSONNES
4133
AN PRÉCÉDENT 3123

JOURS DE TRAVAIL
11'719
AN PRÉCÉDENT 10'043

BÉNÉFICIAIRES
195
AN PRÉCÉDENT 189



Services liés au développement régional

Le SAB soutient volontiers les acteurs de montagne et des espaces ruraux dans leurs projets, par le biais de prestations de conseils. Nous gérons aussi divers secrétariats d'organisations proches :

- Groupe parlementaire montagne ;
- Conférence des régions ;
- Conférence des présidents de communes touristiques de montagne ;
- Réseau de communes Alliance dans les Alpes Suisse ;
- Conférence des associations paysannes de montagne.

Le **Groupe parlementaire montagne** regroupe une cinquantaine de parlementaires fédéraux qui s'engagent particulièrement pour les intérêts des régions de montagne. Le conseiller national Simon Stadler (centre/UR) en est le président. Le SAB assure le secrétariat du groupe. Avant chaque session, les membres du groupe reçoivent un aperçu de la session qui contient des recommandations quant aux principaux objets traités, selon le point de vue du SAB. Ce groupe s'est penché sur la politique régionale et sur l'aide indirecte à la presse, lors de deux rencontres organisées en 2024.

La **Conférence des régions** jouit du statut de groupe de travail permanent du SAB. La Conférence des régions comprend actuellement 35 régions.

Dans le **réseau de communes Alliance dans les Alpes**, environ 270 communes de l'espace alpin entretiennent des échanges quant aux informations et à leurs expériences. Les communes suisses sont organisées dans une structure associative propre ; le SAB en assure le secrétariat.

La **Conférence des présidents des communes touristiques de montagne** regroupe 45 communes. Le SAB en assure le secrétariat. En 2024, une manifestation a été organisée sur le thème des logements pour les employés touristiques.

Le **Bus alpin** comble une importante lacune dans le secteur des transports publics. Il transporte des passagers là où aucune indemnisation publique n'est possible. Le Bus alpin est organisé en association depuis le 8 avril 2011. Les organismes nationaux, soit CarPostal Suisse, SAB, CAS, UTP, Réseau des parcs suisses, Suisse Rando et ATE, ainsi que les régions membres sont représentés dans l'association. Elle est présidée par le SAB. Le nombre de membres ne cesse de croître et s'élève actuellement à 20 : Alp Flix (GR), Bergün (GR), Beverin (GR), Binntal (VS), Charmey (FR),

Chasseral (BE / NE), Engstlenalp (BE), Gantrisch (BE), Greina et Blenio (GR / TI), Habkern-Lombachalp (BE), Huttwil (BE), Ibergeregg (SZ) Jura-Vaudois (VD), Lenk (BE), Lütholdsmatt (OW), Moosalp (VS), Pany / St. Anthönien (GR), Randen (SH), Thal (SO) et Zürcher Oberland (ZH). En 2024, 102'847 passagers ont été transportés par le Bus alpin. Ce service démontre comment le transport touristique peut être organisé.

Le SAB est partenaire du projet Interreg **SmartCommunity**. Comme pour le projet précédent SmartVillages, il s'agit de tirer parti des potentiels numériques. Grâce au nouveau projet, le réseau alpin des Smart villages, initié par le SAB, peut être poursuivi sous l'appellation SMART ALPS. Afin d'intensifier les échanges d'expériences sur le thème des Smart villages entre les quatre stratégies macrorégionales, le SAB a également initié un projet Horizon Europe, intitulé **SMART ERA**. Il a été approuvé en 2023 et le SAB en est partenaire. Le SAB est également partenaire du projet Interreg **Beyond Snow**. Ce projet cherche des alternatives aux sports d'hiver et les mettra en pratique dans les régions pilotes (pour la Suisse : Sattel-Hochstuckli). Le projet se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2025. Le SAB diffusera ses conclusions auprès des autres destinations suisses.

En 2024, le SAB a également réalisé le projet **Ruralplan**. Ce dernier s'est penché sur la question de savoir comment les régions peuvent faire face aux conséquences du changement démographique. Le projet a été financé par le programme européen d'observation du territoire ESPON. Le SAB y a collaboré, avec des partenaires norvégiens et suédois. En Suisse, l'Albula (GR) constituait une région pilote qui a pu profiter des connaissances acquises, dans le cadre de ses stratégies de développement territorial.

En 2024 également, le SAB a mené un projet pour la création de **logements pour les employés** des communes touristiques. Ce projet a permis de recenser les solutions existantes en Suisse, ainsi que dans les pays voisins, d'analyser le cadre juridique et de développer des solutions adaptées à trois communes pilotes (Obergoms, Lenk et Scuol). En 2025, un guide sera publié sur la base des résultats obtenus et une conférence sera organisée. Le projet a été soutenu par la Confédération, via le programme de promotion du développement durable.

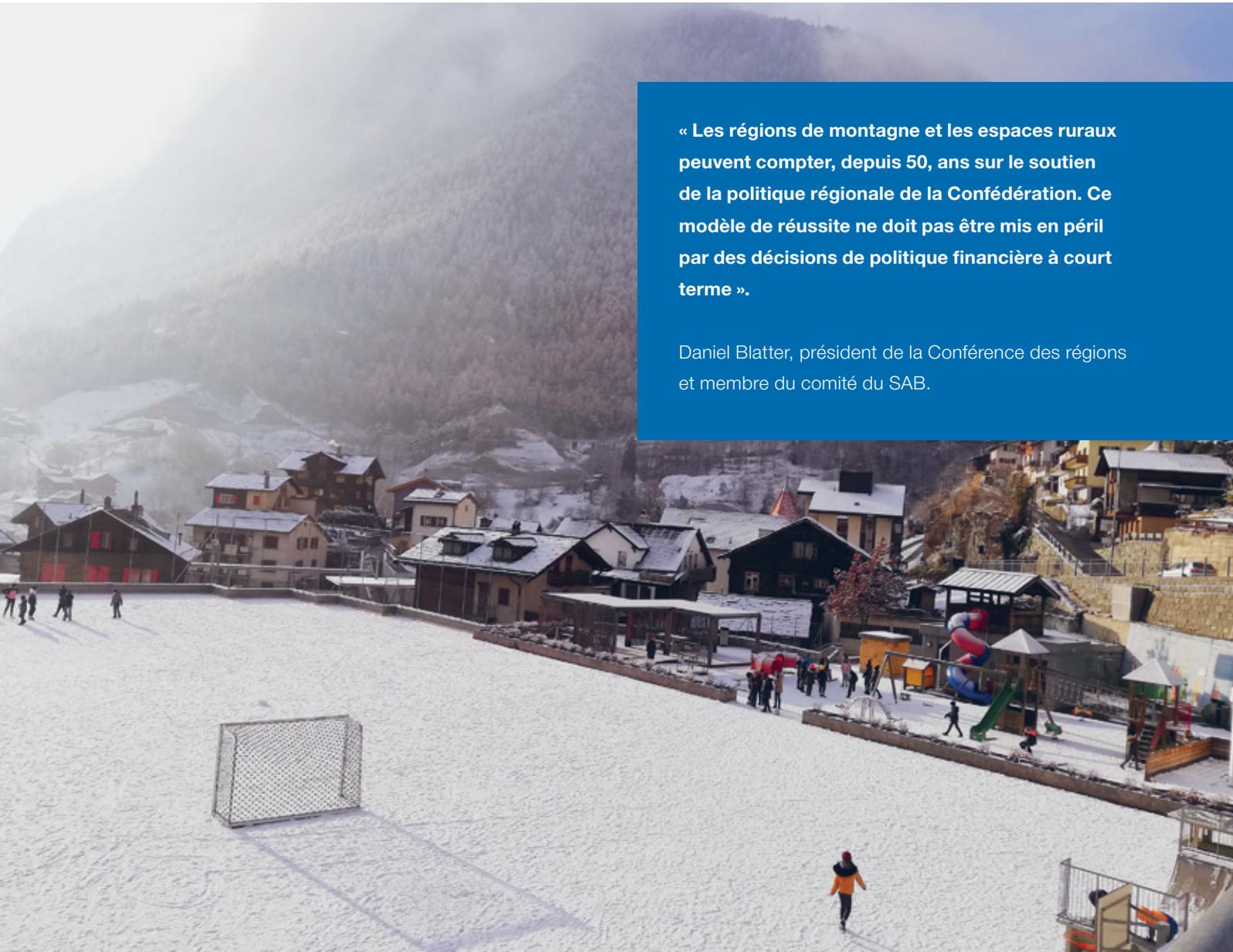
Depuis début 2022, le SAB est coorganisateur de l'échange d'expériences de **Myni Gmeind** (mynigmeind.ch). Les représentants de communes et de régions intéressés s'y rencontrent une fois par mois, pour un échange en ligne d'une heure sur des thèmes d'actualité liés à la numérisation.

Relations internationales

Le SAB exerce une influence sur la politique internationale des régions de montagne, notamment par le biais de l'association européenne des régions de montagne Euromontana. Le SAB est également en contact avec la Convention alpine et la stratégie macrorégionale pour l'espace alpin EUSALP. Le SAB est représenté au sein du Conseil consultatif pour le développement rural du Tyrol du Sud et entretient des relations avec de nombreuses autres organisations de montagne d'Europe. Des relations étroites se nouent en outre à travers les différents projets de coopération internationale (voir plus loin).

En 2024, le SAB s'est également prononcé sur le nouveau paquet concernant les relations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne. Dans sa prise de position, le SAB a soutenu l'approche par paquet. Celle-ci permet de surmonter les blocages dans les relations entre la Suisse et l'UE qui s'étaient produits après l'interruption des négociations sur

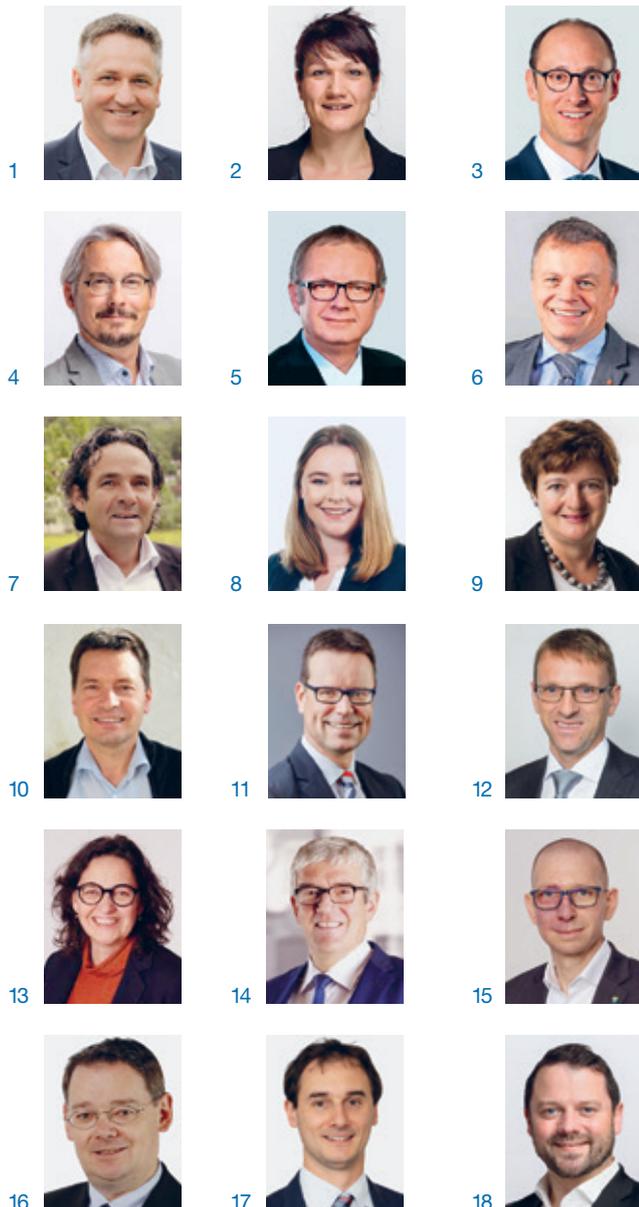
l'accord-cadre institutionnel. La Suisse a besoin d'avoir de bonnes relations avec l'UE et doit pouvoir conclure de nouveaux accords, notamment dans le domaine de l'électricité. En outre, la Suisse a tout intérêt à participer à nouveau, en tant que partenaire à part entière, à d'importants programmes de l'UE, notamment Horizon Europe et Erasmus+. Mais le SAB a également souligné que l'approche par paquet ne doit pas entraîner de nouveaux désavantages pour la Suisse, par exemple en matière de reprise dynamique du droit ou de régulations pour les aides d'État.



« Les régions de montagne et les espaces ruraux peuvent compter, depuis 50, ans sur le soutien de la politique régionale de la Confédération. Ce modèle de réussite ne doit pas être mis en péril par des décisions de politique financière à court terme ».

Daniel Blatter, président de la Conférence des régions et membre du comité du SAB.

Organes du SAB



Comité du SAB

1. Président : Kaufmann Pius, conseiller national, 6182 Escholzmatt-Marbach LU
2. Vice-présidente : Badertscher Christine, conseillère nationale, 4934 Madiswil BE
3. Vice-président : Candinas Martin, conseiller national, 7172 Rabius GR
4. Amos Emmanuel, conseiller national, 3960 Sierre VS
5. Blatter Daniel, directeur de la région Toggenburg, 9630 Wattwil SG
6. Bürgi Roman, conseiller national, 6410 Goldau SZ
7. Coray Vendelin, directeur de Schwyz Tourismus, 6430 Schwyz SZ
8. Dittli Valérie, conseillère d'Etat du canton de Vaud, 1014 Lausanne VD
9. Huber Susanne, directrice de la Chambre d'économie publique de l'Oberland bernois BE, 3700 Spiez BE
10. Lachat Jean-Paul, chef du service de l'économie rurale, 2852 Courtemelon
11. Marti Christian, promoteur du site de Glaris Sud, 8773 Haslen GL
12. Müller Stefan, gouverneur, 9050 Appenzell AI
13. Odermatt Iren, Uertevögtin, 6383 Dallenwil NW
14. Parolini Jon Domenic, conseiller d'Etat, 7000 Coire GR
15. Rizzi Stefano, directeur de l'Office de l'économie du canton du Tessin, 6501 Bellinzona TI
16. Ruppen Franz, conseiller d'État, 3904 Naters VS
17. Seiler Peter, ing. agronome FH et agriculteur, Sarnen OW
18. Stadler Simon, conseiller national, 6460 Altdorf UR

Assemblée générale

L'AG du SAB a lieu une fois par an. L'AG de 2024 s'est tenue le 29 août à Sissach (BL). Le PV est disponible sur sab.ch.

Conseil des régions de montagne

Le Conseil des régions de montagne est l'organe consultatif du SAB et se réunit en règle générale une fois par an. La liste des membres du Conseil peut être consultée sur sab.ch.

Forum de la jeunesse

Le Forum des jeunes du SAB se compose de jeunes issus des communes ayant obtenu le label : « Commune de montagne – la jeunesse, notre avenir ». Actuellement, il s'agit de 30 communes. Les tâches du Forum des jeunes consistent à formuler des recommandations à l'attention du comité du SAB et à décider de l'attribution du label.





Bureau du SAB

Les membres actuels du bureau du SAB :

- Egger Thomas, géographe diplômé, directeur (90%)
- Niederer Peter, lic. phil. nat. géographe, vice-directeur (80%)
- Ambühl Vera, Master of Arts en sciences politiques, collaboratrice scientifique (90%)
- Balmer Alin, coordinatrice volontaires montagne (80% à partir du 01.12.24)
- Fölmli Pius, responsable de travaux diplômé SBA, chef du département technique
- Gillioz Vincent, lic. phil., chargé d'information (90%)
- Hauert Christian, conseiller en construction (80% à partir du 1^{er} mai 24)
- Kammermann Rita, Coordinatrice volontaires montagne (90%)
- Näf Franziska, collaboratrice commerciale TA-SAB (70%)
- Padrutt Blanca, Comptabilité (80%)
- Peter Alain, coordinateur volontaires montagne (80% jusqu'au 31.5.24)
- Peter Nicole, planification de la construction (40%)
- Riniker Barbara, employée de commerce (80%)
- Thoma Janine, Bachelor of Science BFH en agronomie, conseillère en construction (60%, jusqu'au 28.2.24)
- Roulin Yvan, coordinateur volontaires montagne (80% à partir du 1.2.2024)
- Summermatter André, Master of Science EPF en sciences agronomiques, collaborateur en économie agricole mandaté à partir du 1.9.2024
- Widmer Franz, volontaires montagne (20%, jusqu'au 30.11.24)

Membres du SAB

Le SAB - Groupement suisse pour les régions de montagne - comptait les membres suivants à la fin décembre 2024 (chiffres de l'année précédente entre parenthèses) :

Cantons : Aargau, Appenzell Ausserrhoden, Appenzell Innerrhoden, Basel-Landschaft, Bern, Freiburg, Glarus, Graubünden, Jura, Luzern, Neuenburg, Nidwalden, Schwyz, Solothurn, St. Gallen, Tessin, Thurgau, Uri, Waadt, Wallis, Zürich.

Communes : 457(458)

Organisations suisses, cantonales et régionales, organisations agricoles, corporations : 78 (76)

Coopératives de construction agricole (CCA) et groupes de construction : 23 (26)

Régions : 29 (30)

Organisations touristiques : 26 (26)

Entreprises commerciales, banques et autres organisations : 30 (28)

Membres individuels : 345 (351)

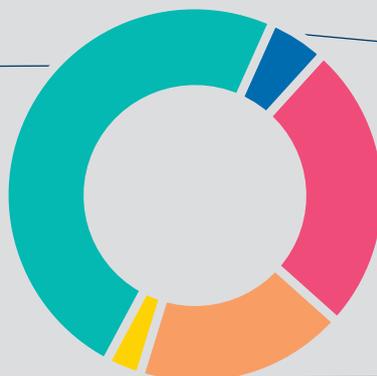
Finances

Vous trouverez toutes les informations détaillées quant à la comptabilité du SAB, ainsi que le rapport des réviseurs de comptes, sur : sab.ch

Recettes : 2'008'507.50

CHF 998'017.45

Contributions



CHF 103'864.45

Produits des activités générales et de Montagna

CHF 502'009.92

Produits des prestations

CHF 44'664.93

Recettes extraordinaires

CHF 359'950.75

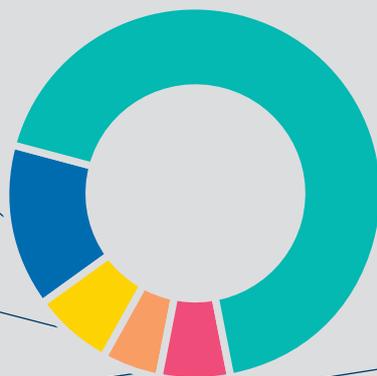
Prestations volontaires montagne

Pertes CHF 3'023.94

Charges : 2'011'531.44

CHF 256'611.13

Bureau et administration



CHF 1'383'201.73

Charges pour le personnel

CHF 131'338.02

Charges des prestations

CHF 135'044.50

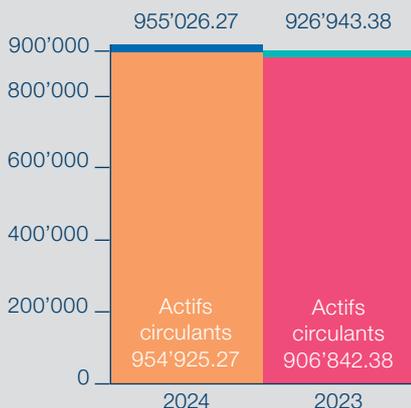
Charges générales et Montagna

CHF 111'290.89

Charges volontaires montagne

Actifs

(Actifs circulants et immobilisés)



Passifs

(Capital étranger et capital propre)

